



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le directeur  
départemental des territoires de  
l'Aisne

ddt-env@aisne.gouv.fr

Lille, le 16 juillet 2020

Objet : Information tacite – Gestion des eaux pluviales de la ZAC Univers 2 à Chauny (02)

N° d'enregistrement Garance : 2020-4321

Monsieur,

Vous avez saisi le 30 janvier 2020 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de l'Aisne  
DREAL Hauts-de-France